

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS	A2 A3.1 A3.2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DE LASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du 04/04/2023
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 500,00 €	
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
linéaire	Frais d'études, de recherches et de développement et frais d'insertions	5 ans
linéaire	Logiciels	3 ans
linéaire	Réseaux d'assainissement	60 ans
linéaire	Ouvrage de génie civil (STEP)	50 ans
linéaire	Ouvrage de génie civil (Poste de refoulement)	20 ans
linéaire	Installation de traitement de l'eau potable	15 ans
linéaire	Pompes, appareils électromécaniques, installation de ventilation	10 ans
linéaire	Organes de régulation (électronique, capteurs,)	5 ans
linéaire	Bâtiments durables	50 ans
linéaire	Bâtiments légers et abris	10 ans
linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et électroniques	15 ans
linéaire	Matériel de transport	7 ans
linéaire	Matériel de bureau	10 ans
linéaire	Matériel informatique	3 ans
linéaire	Mobilier de bureau	10 ans
linéaire	Autres immobilisations corporelles	10 ans

A3.1 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des provisions et dépréciations constituées au 1/1/N	Montant total des provisions et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciations (2)						
- des immobilisations						
- des stocks de matières premières et de produits et des en-cours de production						
TOTAL BUDGETAIRES						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour litiges						
Provisions pour pertes de change						
Autres provisions pour risques						
.....						
Dépréciation (2)	- €		- €	- €		- €
- des stocks d'autres approvisionnements et de marchandises						
- des comptes de tiers				- €		- €
- des comptes financiers						
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	- €		- €	- €		- €
TOTAL GENERAL	- €		- €	- €		- €

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.
(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

A3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	25 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	25 000,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 25 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		0,00	25 000,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	0,00	25 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6
DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	au compte 481 (I)	précédents (II)	de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2024	prêt moyen terme	10 ans	03/03/2022	250 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	175 000,00 €

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Intitulé de l'opération N° :									
DEPENSES 0					RECETTES 0				
Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Dépenses nouvelles votées	TOTAL (3)	Chapitre	Intitulé	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes nouvelles votées	TOTAL (3)
						- Financement par le tiers			
						- Financement par d'autres tiers			
040	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				040	- Financement par le service (contrepartie 6742)			
					041	- Financ. par empr. à la charge du tiers (contrepartie D 2763)			

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024	C1.1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIE (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont : TEMPS NON COMPLET
Directeur général des services	A			
Directeur général adjoint des services	A			
Collaborateur de cabinet	A			
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)				
Attaché hors Classe	A			
Attaché principal	A			
Attaché territorial	A			
Rédacteur principal de 1ère classe	B			
Rédacteur principal de 2ème classe	B			
Rédacteur	B			
Adjoint administratif principal de 1ère class	C			
Adjoint administratif principal de 2ème clas	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	2	2	
TECHNIQUE (2)				
Ingénieur général	A			
Ingénieur en chef hors classe	A			
Ingénieur en chef	A			
Ingénieur hors classe	A			
Ingénieur principal	A			
Ingénieur	A			
Technicien principal de 1ère classe	B			
Technicien principal de 2ème classe	B			
Technicien	B			
Agent de maitrise principal	C			
Agent de maitrise	C			
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C			
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C			
Adjoint Technique	C			
TOTAL GENERAL (1+2+3)		3	3	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 28

Nombre de membres présents 15

Nombre de suffrages exprimés 15

Pour 15

VOTES : Contre 0

Abstentions 0

Date de convocation : 05/04/2024

Présenté par le Président, (1),

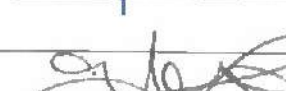
A ...Gosier... le Avril 2024...

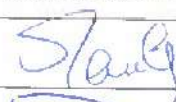
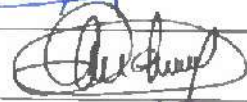
Le Avril 2024 (1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunion en session ...

A Gosier, le avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante. (2)

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
M. Jean-Louis FRANCISQUE	Président	
Mme Myriam Lucie BROSIUS	Vice-Présidente	
M. Jean BARDAIL	Vice-Président	
M. Henri YACOU		
M. Ary CHALUS		
Mme Sylvie GUSTAVE dit DUFLO		
M. David MONTOUT		
M. Guy LOSBAR		
M. Ferdy LOUISY		
M. Jean-Philippe COURTOIS		
Mme Isabelle AMIRIELLE JOMIE		
M. Adrien BARON		
M. Camille ELIZABETH		
M. Philippe DEZAC		
M. Eric LATCHOUMANIN		
M. Emmery BEAUPERTHUY		
Mme Nicole Edouard Marie Franze SINIVASSIN		
M. Fabert MICHELY		
M. Justin DESSOUT		

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL	FONCTION	SIGNATURES
Mme Maddly GARGAR		
M. Didier MERIDAN		
M. Edouard DELTA		
Mme Gabrielle LOUIS-CARABIN		
M. Blaise MORNAL		
M. Thierry ABELLI		
M. Heric ANDRE		
M. Alain LEON		
M. Jules OTTO		

Certifié exécutoire par(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le

ANNEXES



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Service de la légalité et de l'appui aux collectivités
Bureau des finances locales**

**Arrêté n° SG/DCL/SLAC/BFL du
Portant engagement de la subvention de 20 M€
au Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG)
dans le cadre de l'avenant n° 1 au contrat d'accompagnement renforcé
signé avec l'Etat pour 2024**

Numéro EJ :

**Préfet de la région Guadeloupe,
Préfet de la Guadeloupe,
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 2022 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

VU le contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG signé le 16 mai 2023 entre le Préfet, représentant de l'État, le président du SMGEAG, le président de la Région, le président du Conseil Départemental et le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

VU l'avenant n° 1 au contrat d'accompagnement renforcé du SMGEAG signé le entre le représentant de l'État, le président du SMGEAG, le président de Région, le président du Conseil Départemental et le directeur régional des finances publiques de la Guadeloupe ;

VU la mise à disposition n° **2000001743** pour un montant de 20 000 000 € en AE des crédits du programme 123 pour le département de la Guadeloupe et de 23 M€ en CP au titre de l'exercice 2024 ;

Considérant qu'un montant global de 20 000 000 € d'autorisation d'engagement (COROM) a été délégué pour l'année 2024 sur la MADI n° **2000001743** ;

Considérant que cette subvention fera l'objet de versements par fraction de crédits de paiement sur la base de justificatifs en fonction des engagements contractuels prévus à l'avenant.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe ;

ARRÊTE

Article 1er – La MADI de la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 000 € est à engager au titre de l'année 2024.

La subvention est à comptabiliser sur le compte 774 « subventions exceptionnelles».

Article 2 – La subvention d'exploitation n'est pas affectée.

Article 3 – La subvention est imputée sur le centre financier : 0123- D971- D971.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Guadeloupe et le directeur régional des finances publiques de Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du syndicat mixte de gestion de l'eau et de l'assainissement de Guadeloupe (SMGEAG).

Fait à Basse-Terre, le 16 AVR. 2024

Le préfet



Xavier LEFORT

Dél.
adn



Le Président

Jean-Louis FRANCISQUE

Le tribunal administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « TÉLÉRECOURS CITOYENS » accessible sur le site internet www.telerecours.fr